1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial : POLYCARE BOOST

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange : Utilisation(s) particulière(s): Préparation de spécialités cosmétiques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : RHODIA Opérations
40 Rue de la Haie Coq
93306 Aubervilliers Cedex - France
Tel : +33 (0)1.53.56.50.00

Numéro d'appel d'urgence : MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7)
Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK)
Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK)
Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore)
China : +86 10 5100 3039 (Beijing)

Adresse e-mail : information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement — R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (67/548/CEE,1999/45/CE)

Phrase(s) R : R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Ne présente PAS de danger particulier d'incendie ou d'explosion. Par combustion, libère des gaz toxiques. (après évaporation de l'eau) Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité").

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nature chimique : Emulsion aqueuse
Polydiméthylsiloxanes
Polymère

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Polymère acrylique modifié	auto classification	N; R51/53	H411 : Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 2	>= 5 - <= 10
Alcools C10-16 éthoxylés	No.-CAS : 68002-97-1 auto classification	Xn; R22 Xi; R41 N; R50	H302 : Toxicité aiguë , Oral(e), Catégorie 4 H318 : Lésions oculaires graves , Catégorie 1 H400 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1	>= 1 - < 3
2-phénoxyéthanol	No.-Index : 603-098-00-9 No.-CAS : 122-99-6 No.-EINECS : 204-589-7	Xn; R22 Xi; R36	H302 : Toxicité aiguë , Catégorie 4 H319 : Irritation oculaire , Catégorie 2	< 1
alcools en C12-16	No.-CAS : 68855-56-1 No.-EINECS : 272-490-6 auto classification	N; R50	H400 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1	>= 0 - <= 0,3

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

Inhalation : non applicable

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Contact avec les yeux	:	Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins).
Ingestion	:	Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse poudre Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Liquide aqueux; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie. Toutefois, après évaporation de l'eau, le résidu peut éventuellement brûler, avec: avec dégagement de gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Équipement de protection individuelle Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants appropriés. Lunettes de sécurité Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Endiguer. Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Méthodes de nettoyage		
Récupération	:	Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Décontamination/nettoyage	:	Laver abondamment à l'eau. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
Conseils supplémentaires	:	Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique	:	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Précautions de manipulation et d'utilisation	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Conditions de stockage		
Recommandés	:	Stable dans des conditions normales. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l’écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant. Protéger du gel.
Produits incompatibles	:	Acides forts Bases fortes Oxydants forts matières/produits réagissant avec l'eau.
Conditions d'emballage		
Mesures relatives à l’Emballage	:	Conserver dans le conteneur d'origine.
Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Matières plastiques., Aciers revêtus.
Matériaux d'emballage - A éviter	:	Métaux non revêtus.
Température de stockage	:	<= 30 °C

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique	:	Veiller à une ventilation adéquate. Aspirer au point d'émission.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.
Protection des mains	:	En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Endiguer. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	visqueux
État physique	:	liquide
Couleur	:	blanc laiteux
Odeur	:	Aucun(e). à légère

Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	2,0 - 3,0 à 10 % dispersion aqueuse
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	> 100 °C
Point d'éclair	:	Non applicable (Liquide aqueux).
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	:	solvants organiques usuels. insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité	:	donnée non disponible
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	3.000 - 15.000 mPa.s à 25 °C
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable à température ambiante.
Réactions dangereuses		
Matières à éviter	:	Acides forts Bases fortes Oxydants forts matières/produits réagissant avec l'eau.

Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique,libère (après évaporation de l'eau) : (Oxydes de carbone - CO + CO2). silice

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	Le produit lui-même n'a pas été testé. D'après les données sur les composants Non classé nocif en cas d'ingestion Rapports non publiés Selon les critères de classification pour les mélanges.
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Le produit lui-même n'a pas été testé. D'après les données sur les composants Non classé nocif par contact avec la peau Rapports non publiés Selon les critères de classification pour les mélanges. évaluation interne
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau Le produit lui-même n'a pas été testé. D'après les données sur les composants Rapports non publiés Selon les critères de classification pour les mélanges.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	Pas d'irritation des yeux Le produit lui-même n'a pas été testé. D'après les données sur les composants Rapports non publiés Selon les critères de classification pour les mélanges.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	Non classé sensibilisant par contact avec la peau Le produit lui-même n'a pas été testé. D'après les données sur les composants Rapports non publiés évaluation interne

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	donnée non disponible

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	Le produit lui-même n'a pas été testé. D'après les données sur les composants Le produit est considéré comme non génotoxique Rapports non publiés évaluation interne
Génotoxicité in vivo	:	Le produit lui-même n'a pas été testé. D'après les données sur les composants Le produit est considéré comme non génotoxique Rapports non publiés évaluation interne

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité	:	D'après les données sur les composants Nocif pour les organismes aquatiques. Rapports internes non publiés Données bibliographiques

Facteur M

Alcools C10-16 éthoxylés
Toxicité Aquatique Aiguë = 1
(selon le Système Général Harmonisé (SGH) et RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

alcools en C12-16
Toxicité Aquatique Aiguë = 1
(selon le Système Général Harmonisé (SGH) et RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	Biodégradabilité aérobie ultime N'est pas biodégradable D'après les données sur les composants évaluation interne Données bibliographiques

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	:	D'après les données sur les composants Non bioaccumulable. évaluation interne Données bibliographiques

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Eau Compartiment cible ultime du produit : Sédiment

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale	:	Dangereux pour l'environnement (pas de symbole) Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Selon les critères de classification pour les mélanges.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge.
Conseil	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur.
Motif élimination déchet	:	Recycler après nettoyage. Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Autres données	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN / ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas d'informations réglementaires spécifiques à notre connaissance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-S citées dans les sections 2 et 3.

S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 3 et 16.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.